

## PJ 01: DESCRIPTION PRÉCISE DU PROJET

### 1 CONTEXTE

Dans le cadre de sa compétence en matière d'élimination et de valorisation des déchets ménagers, la Communauté de Communes Provence Verdon (CCPV) assure en régie l'exploitation de 5 déchetteries sur son territoire (Rians, St Julien, Barjols, Seillons et Fox Amphoux). Afin de se conformer à la réglementation en vigueur et pour optimiser les coûts de fonctionnement de ces installations, la CCPV souhaite effectuer créer une nouvelle déchetterie à Tavernes, afin de fermer celles de Barjols et de Fox Amphoux (dénommée aussi les « 3 croix ») (obsolètes et plus aux normes).

Elle sera soumise à la réglementation ICPE pour les 2 rubriques :

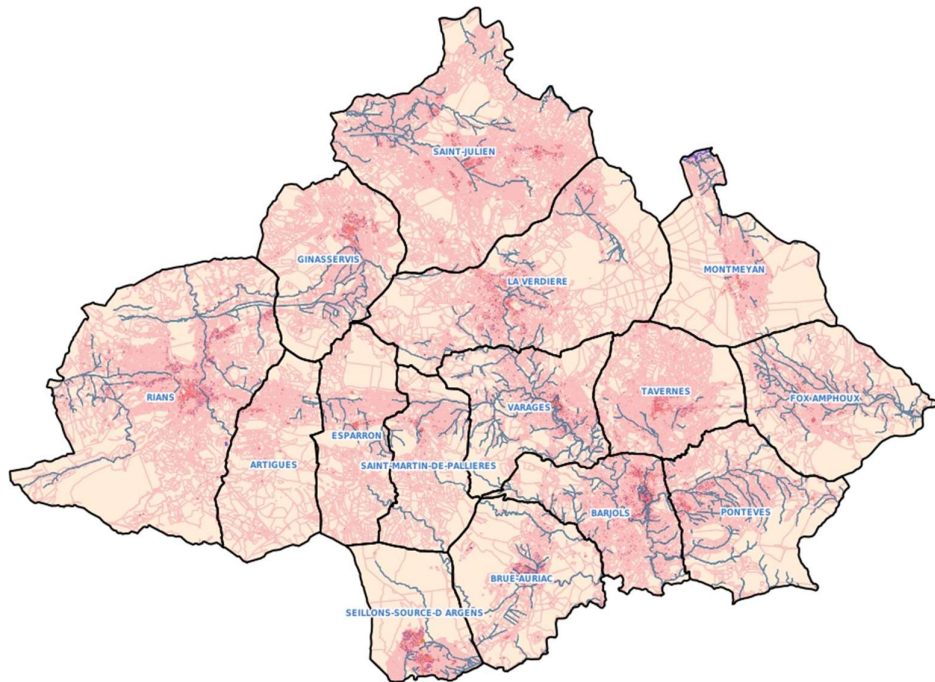
- 2710-1 : déchets dangereux (D)
- 2710-2 : déchets non dangereux (E)



Figure 1: photo du site d'implantation de la future déchetterie

### 2 PRESENTATION DU TERRITOIRE

Le territoire de la CCPV regroupe 15 communes, soit 646 km<sup>2</sup>. Cela représente un bassin de vie de 22 672 habitants (recensement 2021).



### 3 MOTIVATIONS DU PROJET

Le souhait de la collectivité est de mieux gérer et optimiser ces équipements sur son territoire. La logique engagée depuis quelques années est de proposer des déchetteries aux normes et accueillantes, en veillant à un meilleur maillage géographique aux 4 points cardinaux :

- Déchetterie de Rians à l'Ouest, (réhabilitée en 2017),
- Déchetterie de St Julien le Montagnier au Nord, (réhabilitée en 2019),
- Déchetterie de Seillons au Sud, (réhabilitation à venir),
- Déchetterie de Tavernes à l'Est (le présent projet)

### 4 SITUATION ACTUELLE

#### 4.1 LOCALISATION

La déchetterie se trouvera sur la commune de Tavernes, entre Varages et Barjols.

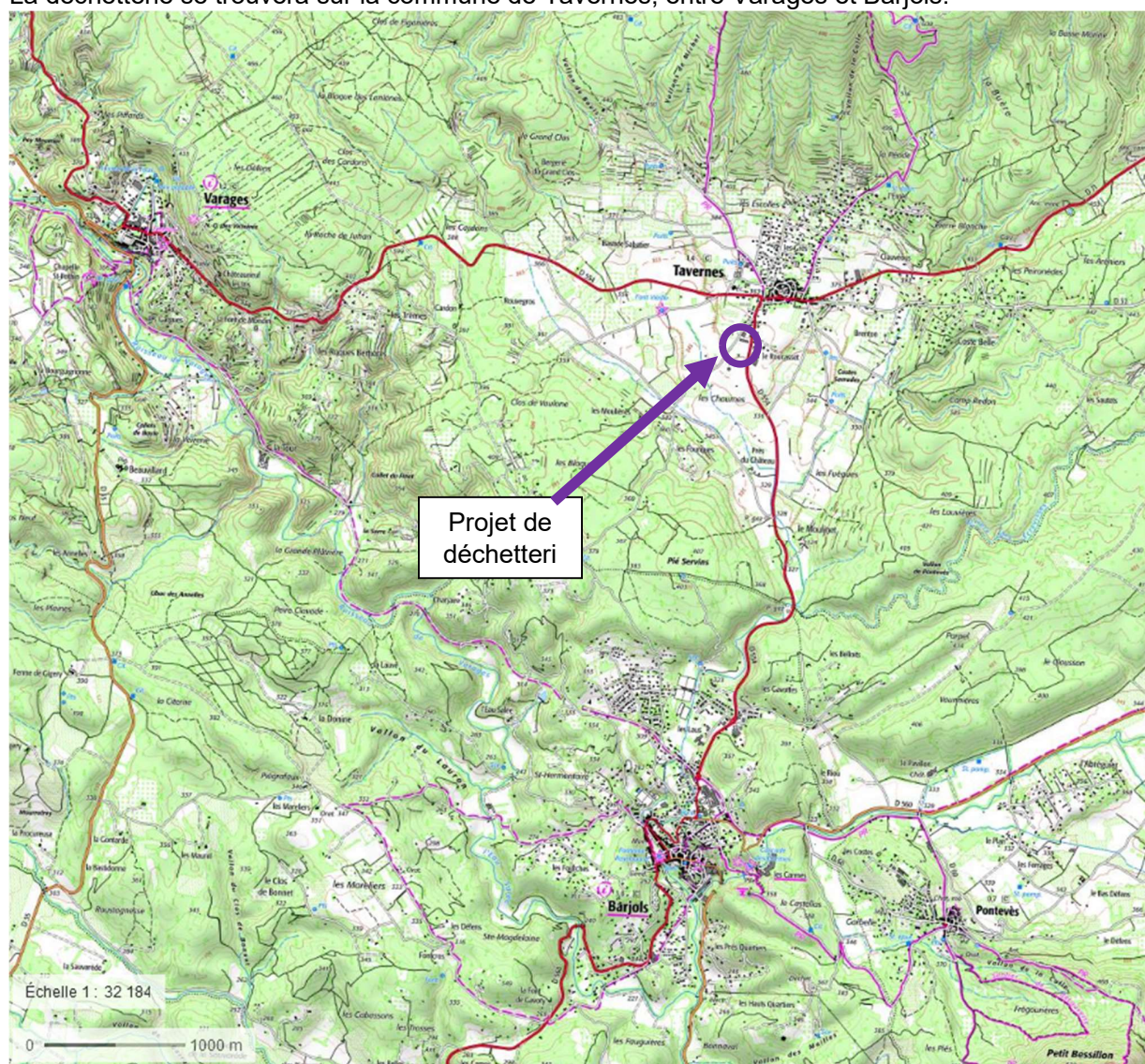


Figure 2: localisation territoriale

Le projet va se situer dans le quartier des Chaumes, au Sud de la commune de Tavernes. Elle va se trouver dans une petite zone d'activité.

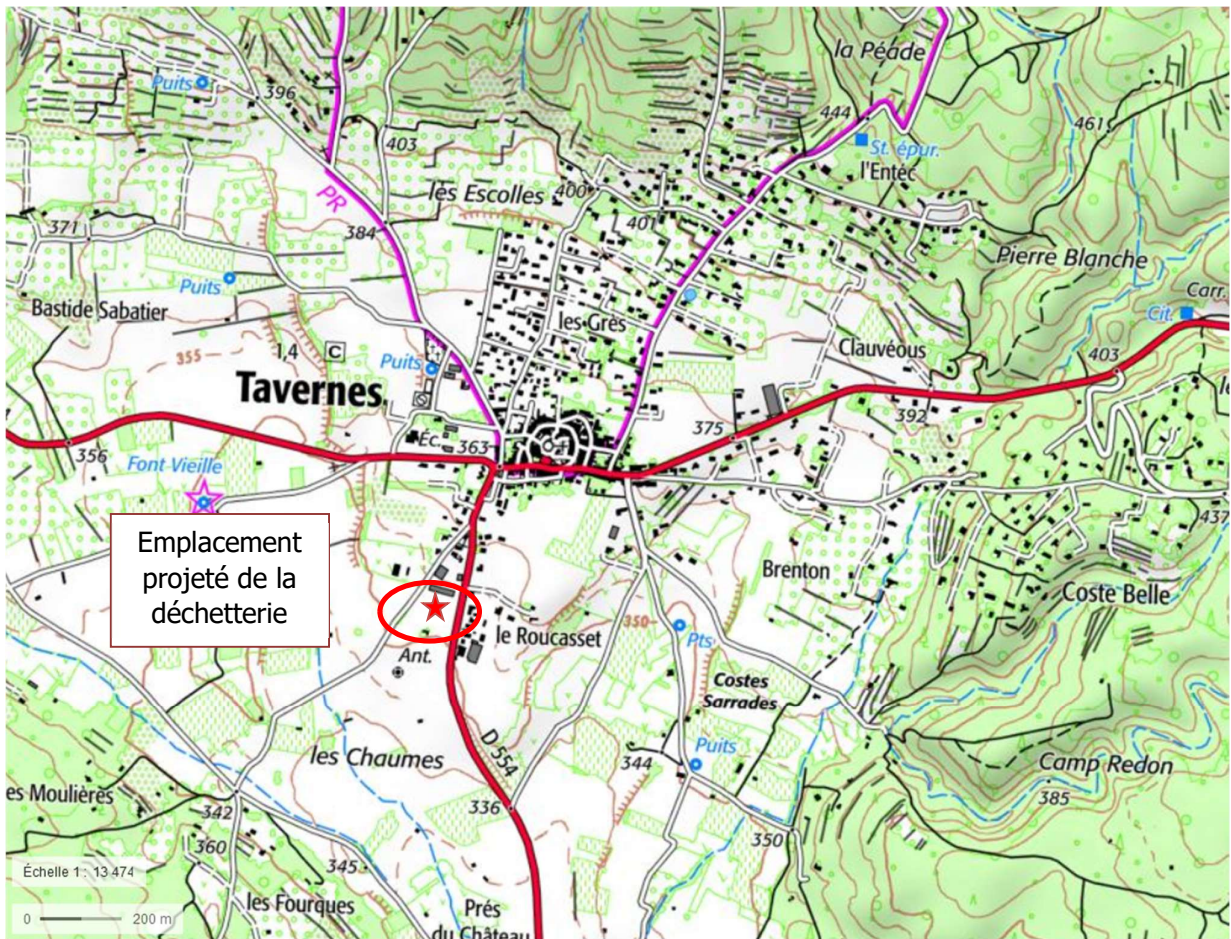


Figure 3: Localisation communale



Figure 4 : Photo aérienne de l'emplacement projeté de la future déchetterie

## 4.2 MAITRISE FONCIERE

Les parcelles cadastrales concernées par la déchetterie, qui sont la propriété de la CCPV, sont :

- 0G712 de 3450m<sup>2</sup>
- 0G713 de 4230m<sup>2</sup>.

Soit une surface de 7680m<sup>2</sup>.

La G712 fait l'objet d'une servitude de passage pour l'accès aux parcelles à l'Ouest.

Il sera laissé une bande de 4m de large sur 120ml, (soit 480m<sup>2</sup> environ), pour ne pas enclaver la parcelle 0G711.

L'emprise disponible pour le projet est donc de 7200m<sup>2</sup> environ.



Figure 5 : Détail de l'emprise foncière disponible

## 4.3 COORDONNEES GEOGRAPHIQUES DU PROJET

Les coordonnées GPS du projet sont :

- X = 43.59066,
- Y = 6.01207,

## 4.4 LE SITE ACTUEL

Il s'agit d'un ancien champ agricole, il y a encore quelques vieux ceps de vigne. Ce terrain est libre de toute construction. Il fait partie de l'emprise de la zone d'activité d'où son classement en zone UE.

L'accès actuel se fait par le chemin de Rambourgues, à partir de la départementale 554.

Le terrain présente une déclivité Est ouest d'environ 5m.

L'ensemble des réseaux se trouvent à proximité immédiate.

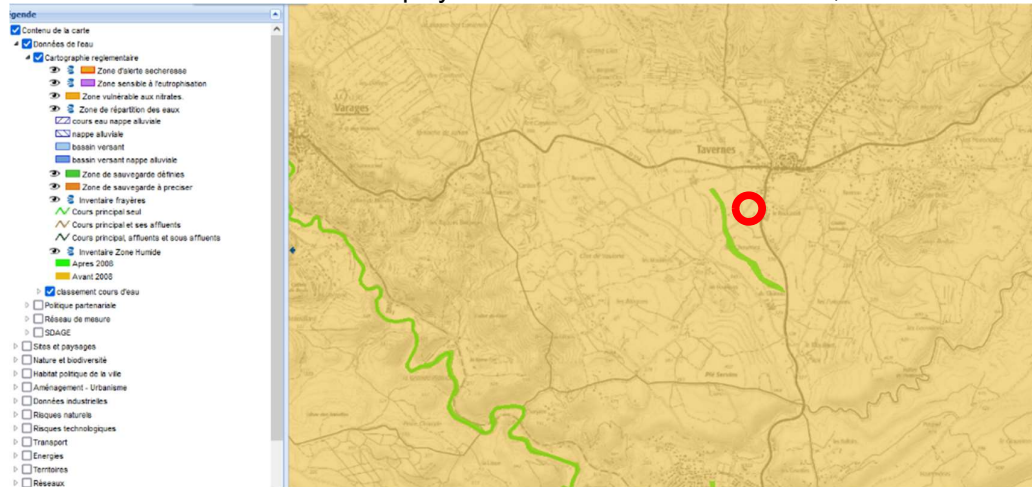


Figure 6: photo prise à partir du ch de Rambourgues, vue vers l'Ouest

## 4.5 BIBLIOGRAPHIE

Le projet se trouve :

- Sur le territoire du SAGE de l'Argens : où la masse d'eau souterraine est de type affleurement : plateaux calcaires des Plans de Canjuers, de Tavernes-Vinon et Bois de Pelenq, La zone est caractérisée par une alerte sécheresse.
- A 130ml d'une zone humide « Ripisylve des Chaumes à Tavernes »,



C'est une bande délimitée de 48m de large environ sur 1230m de long. Elle est définie par une surface de 58 337.52m<sup>2</sup>. Elle ne dépend pas d'un ruisseau ni couts d'eau. Sur la carte IGN, sa représentation correspond à un cours d'eau non pérenne, en pointillé.

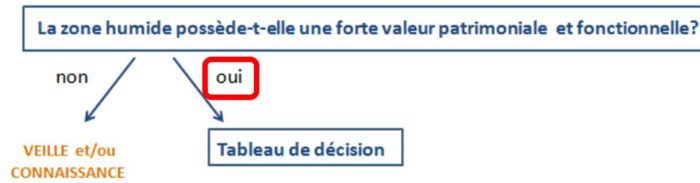


Le département du Var a réalisé une étude en mars 2017 pour la mise à jour de l'inventaire des zones humides du Var. Ce rapport d'expertise met en évidence que cette zone humide a une valeur patrimoniale et fonctionnelle importante (note de 77/100). Cet inventaire relate aussi un état des connaissances insuffisant pour la caractériser.

CODE SDAGE	Surface (ha)	CODE ZH	NOM	Commune(s)	Note globale	Valeur patrimoniale et fonctionnelle														Priorisation														
					Type SDAGE	Valeur patrimoniale biologique	Habitats patrimoniaux humides	Flore patrimoniale	Faune patrimoniale	Fonctions biologiques	Corridor écologique	Accueil pour la faune	Fonctions hydrologiques	Protection du milieu physique	Epuration	Soutien d'étiage	Valeurs socio économiques	Loisirs et pédagogie	Production	Priorité d'intervention	Statuts et gestion	Statut de protection	Gestion conservatoire	Etat de conservation globale	Etat de conservation hydrologique	Etat de conservation biologique	Bilan des menaces	Etat des connaissances						
6	5,8	83DPTVA R0059	Ripisylve des Chaumes à Tavernes	TAVERNES	77	55	75	43	33	0	10	50	25	25	45	25	10	10	60	10	50	10	0	10	0	50	50	10	0	50	50	100	Insuffisant	R/G /P

Entre les menaces et l'état de conservation de cette zone humide, le tableau de décision proposé dans ce rapport est le suivant. Il est considéré que cette zone humide possède une valeur patrimoniale et fonctionnelle importante.

Car sa note valeur patrimoniale et fonctionnelle globale est >50/100 (55)



		Menaces		
		[0-10] FAIBLES ou nulles	[25-50] MODEREES	[75-100] FORTES à TRÈS FORTES
Etat de conservation	[0-10] PAS ou PEU DEGRADE	VEILLE	VEILLE	PROTECTION
	[25-35] PARTIELLEMENT DEGRADE	GESTION	GESTION	GESTION / PROTECTION
	[50-100] FORTEMENT DEGRADE	RESTAURATION	RESTAURATION	RESTAURATION / GESTION / PROTECTION

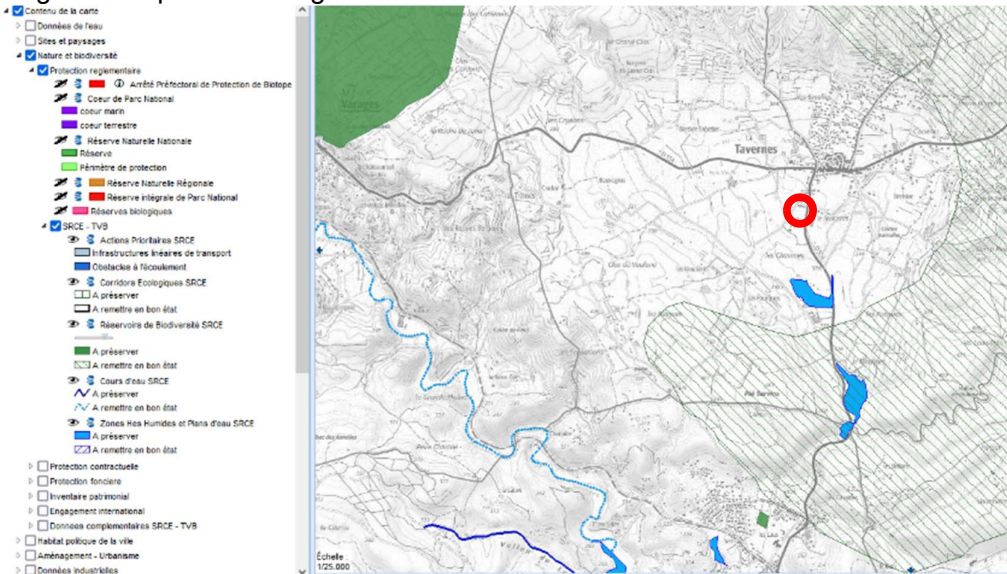
Les notes de concernant l'état de conservation global et les menaces sont respectivement de 100 et 100.

Ce tableau de décision oriente les objectifs d'intervention (avec une approche opérationnelle), dans le cas de celle étudiée, tel que :

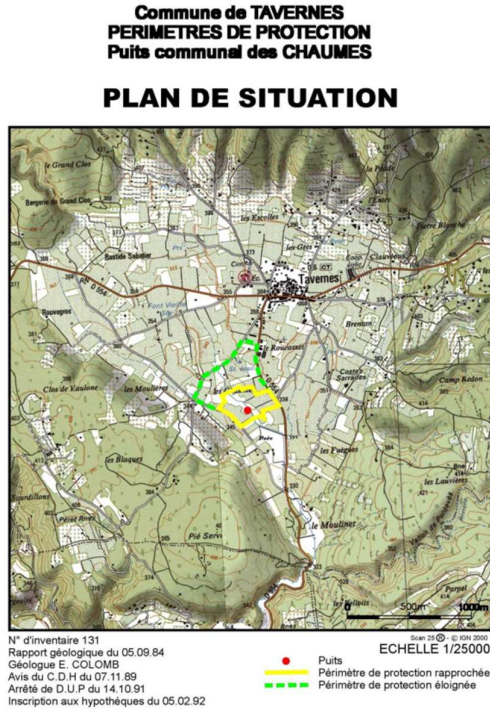
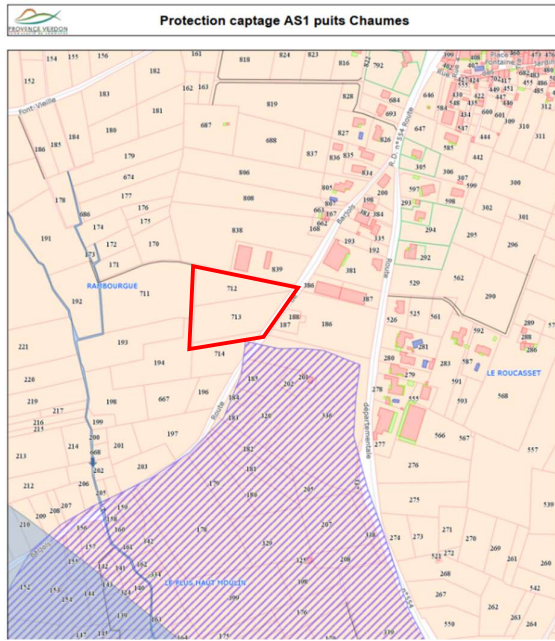
>> **Zones humides à objectif de « protection et restauration »** : il s'agit de zones humides fortement dégradées pour lesquelles des travaux de restauration de la fonctionnalité pourraient être envisagés et assortis de mesures de protection visant à lever les menaces.

Globalement la priorité d'intervention pèse davantage que la valeur patrimoniale dans la note globale.

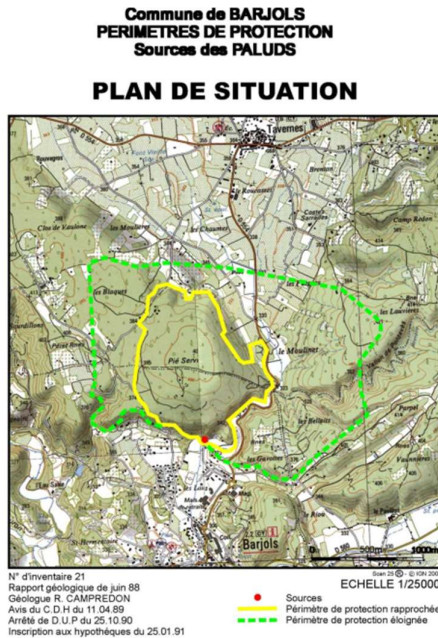
- Eloigné de la protection réglementaire environnementale de biodiversité SRCE :



- En amont mais pas dans le périmètre de protection du captage AEP du puits Chaume,

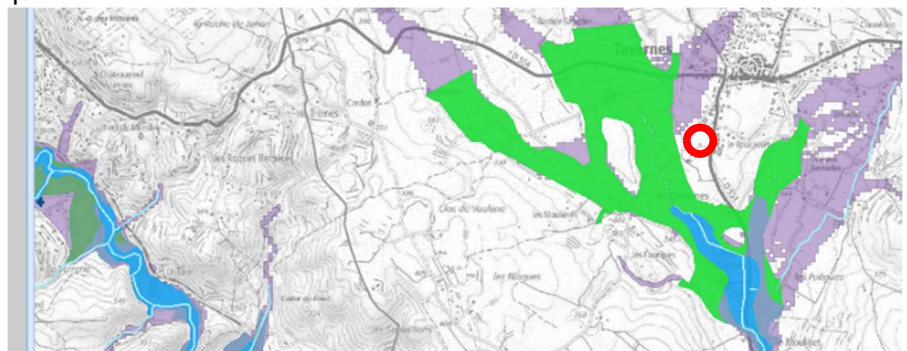


Et plus en aval, sur la commune de Barjols, il y a la source des Paluds.



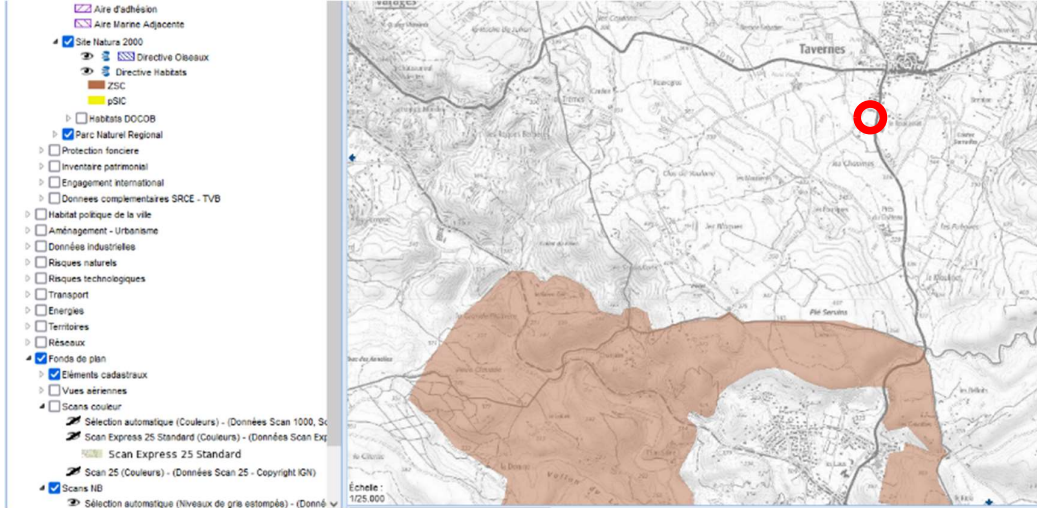
- En amont de zones susceptibles d'être inondées.

- Risques naturels
- Inondation
  - Territoires à Risque Important d'inondation
    - TRI
    - TRI de portée nationale
  - Atlas des zones inondables
    - Programme d'Action de Prévention des Inondations
    - COMPLET
    - INTENTION
    - ETUDE PREALABLE
  - Enveloppes Approchées d'Inondations Potentielles
    - Cours d'eau EAIP
    - Submersion marine EAIP
    - Marques de crues.
- Séisme
- Risques technologiques
- Transport

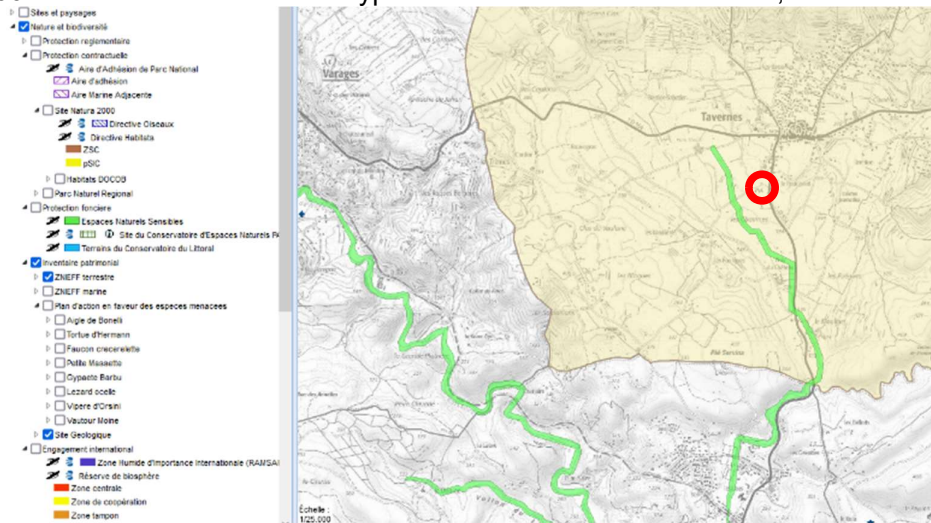




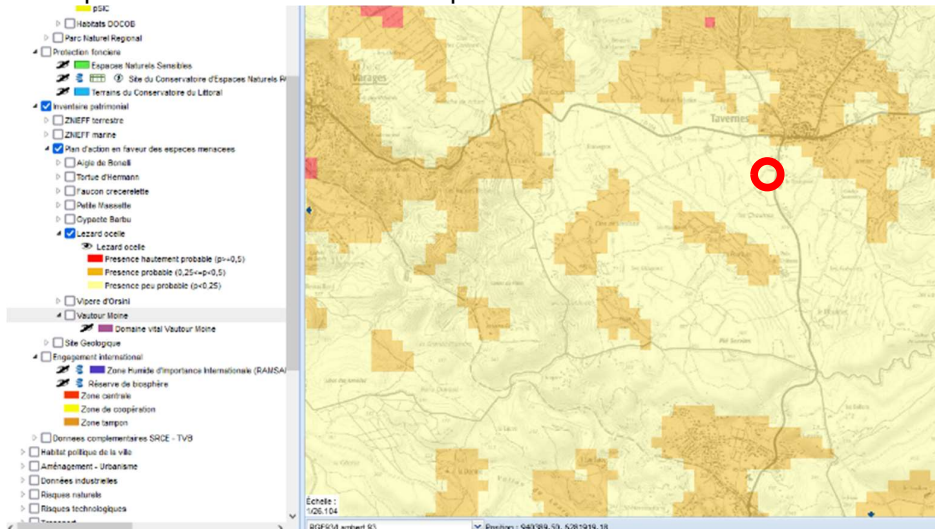
- A 1750ml d'une ZSC NATURA 2000 Directive habitats « Source et Tufs du Haut Var », FR 930 16 18



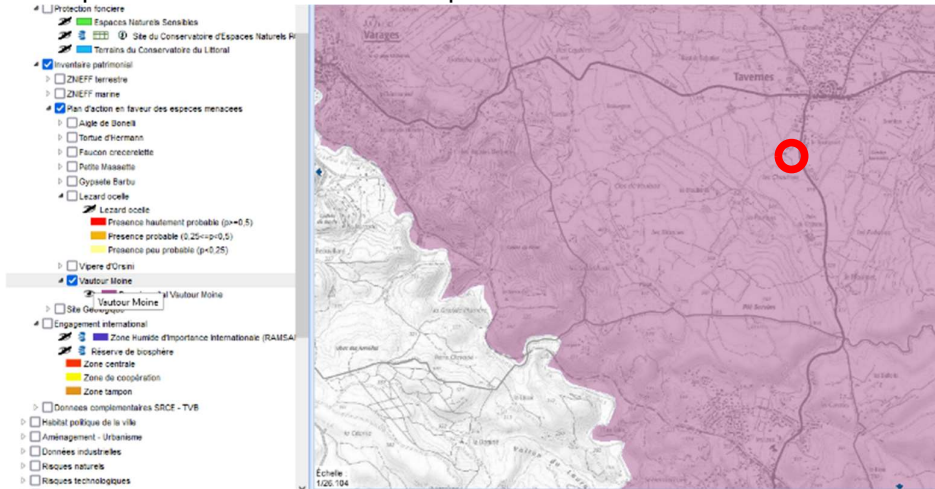
- A 300ml d'une ZNIEFF terrestre type 2 : l'Eau salée et ses affluents,



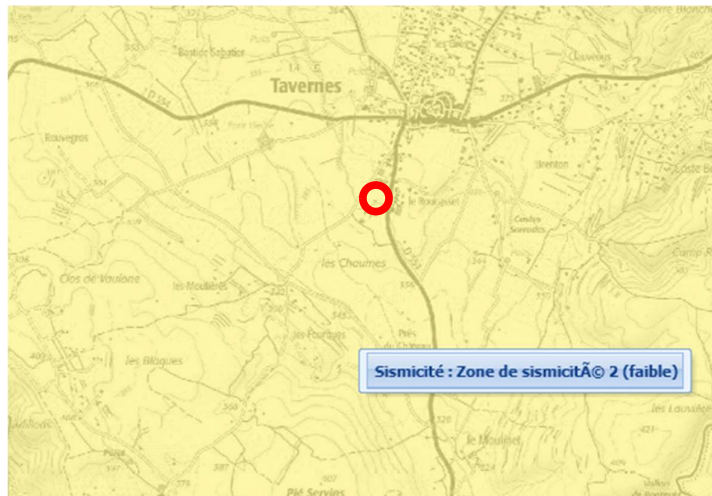
- zone d'un plan d'action en faveur des espèces menacées : lézard ocellé



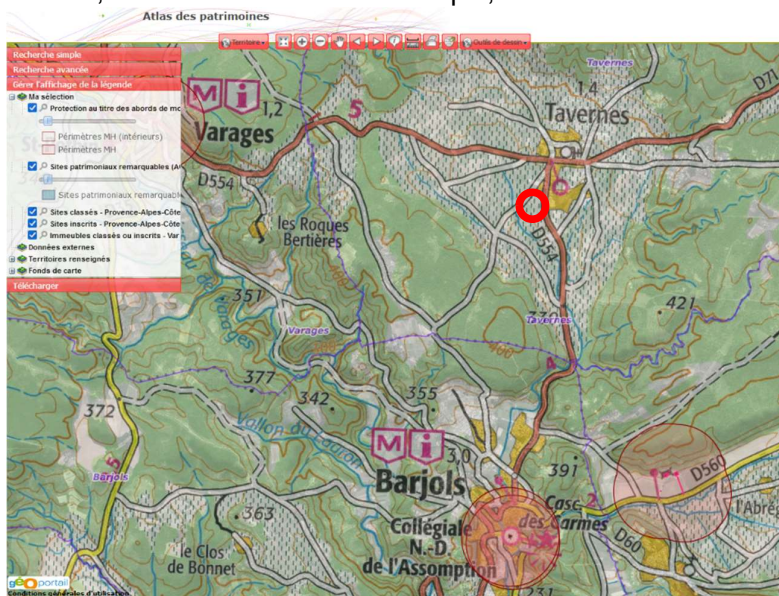
- zone d'un plan d'action en faveur des espèces menacées : Vautour Moine



- Sur une zone de sismicité 2 : aléa faible

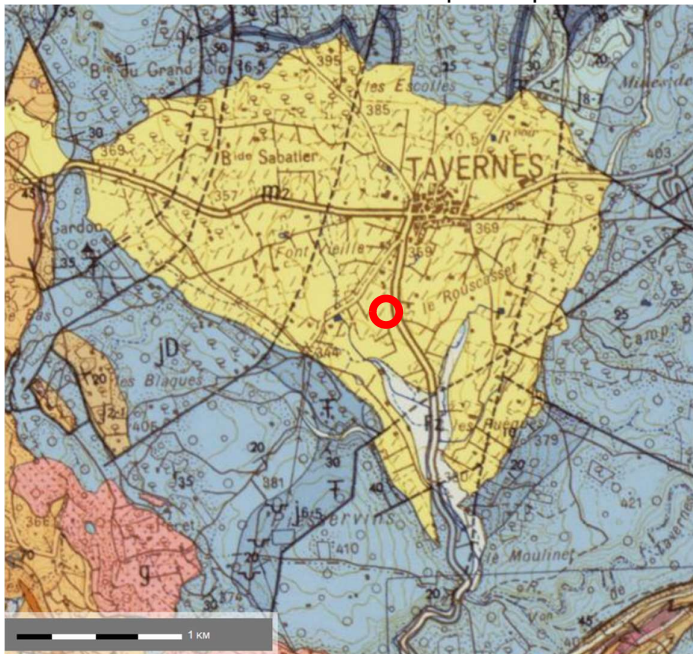






- Aucun Site classé, inscrit ou monument historique,

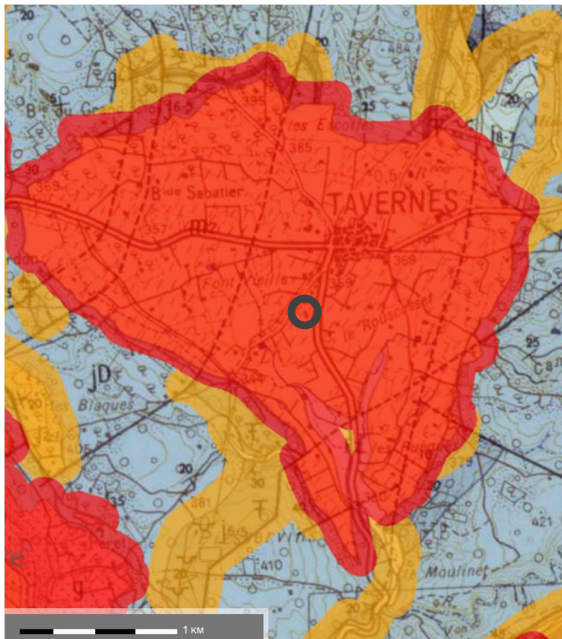


- Géologie :

La nature géologique du sol correspond à des marnes noduleuses du Vindobonien (Miocène moyen à supérieur). Le substrat est constitué de dépôts d'une paléorivière composé d'un complexe de marnes jaunes à nodules et grains de quartz, de calcaires lacustres en plaquettes à filets ligniteux, de calcaires lacustres caverneux et sporadiquement de sables.



-  m2a Poudingues et galets du Vindobonien (Miocène moyen à supérieur)
-  m2b Brèches du Vindobonien (Miocène moyen à supérieur)
-  m2d Marnes noduleuses du Vindobonien (Miocène moyen à supérieur)
-  m2e Calcaires et marno-calcaires du Vindobonien (Miocène moyen à supérieur)



▼ Exposition au retrait gonflement des argiles

-  Exposition forte
-  Exposition moyenne
-  Exposition faible

## 4.6 SYNTHÈSE

	<b>CONTRAINTES</b>
<b>MILIEU NATUREL</b>	Pas sur le territoire d'un site Natura 2000. Pas de continuité écologique, du fait de la distance. >> pas de formulaire simplifié à transmettre
<b>SITES INSCRITS OU CLASSES</b>	Pas concerné
<b>TOPOGRAPHIE</b>	Déclivité marquée = projet à adapter en fonction
<b>PLUVIAL</b>	Exutoire identifié = fossé de drainage des champs agricoles / thalweg Aspects quantitatifs et qualitatifs à calibrer
<b>GEOLOGIE</b>	Sismicité à aléa faible, Marne avec exposition forte au retrait / gonflement des argiles = Précautions constructives à prendre
<b>RESEAUX</b>	Demande de raccordements à faire
<b>ACCES</b>	Petit chemin étroit = envisager une alternative
<b>URBANISME</b>	Permis de construire
<b>CODE DE L'ENVIRONNEMENT</b>	Site soumis au régime d'Enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement : dossier ICPE à déposer

## 5 BESOINS

### 5.1 NATURE DES DECHETS ACCEPTES

Les déchets listés seront acceptés dans les conditionnements correspondants suivants :

- 2 bennes pour les végétaux,
- Une zone de dépôt au sol, en béton, pour un caractère évolutif ou en cas de pic d'apport de végétaux
- 1 benne pour le métal,
- 1 compacteur à carton,
- 2 bennes encombrants,
- 1 conteneur pneus,
- 2 bennes pour le bois,
- 2 bennes écomobilier,
- 2 bennes gravats,
- 1 benne cercueil pour les bidons souillés,
- 2 conteneurs DEEE
- 1 armoire DDS,
- 1 espace réemploi avec 2 conteneurs et un auvent pour une matériauthèque,
- 1 réceptacle à huile végétale,
- 1 réceptacle à huiles minérales,
- 1 bac batterie (Palox)
- 1 fût piles
- 1 bac filtres à gasoil usagés,
- Toner / cartouches d'encre
- Nouvelles REP :
  - Des caisses palettes pour les articles de sport et de loisirs (ASL),
  - Des caisses palettes pour les articles de bricolage et de jardin thermique (ABJ TH)
  - Des caisses palettes pour les jouets et articles de bricolage et de jardin thermique (jouets et ABJ non TH)
  - Un chevêtre et un collecteur pour les produits et matériaux de construction bâtiment (PMCB),

- 5 PAV (à l'extérieur de la déchetterie, pour être accessible en dehors des horaires d'ouverture),
- >> Verre, Papiers / journaux / magazines, textile, emballages, petits cartons,

## 5.2 EXPLOITATION

### 5.2.1 HORAIRES D'OUVERTURE

L'accueil se fera du lundi au samedi de 7h45-12h et 13h15-18h00.

### 5.2.2 PUBLIC CONCERNE

La déchetterie acceptera :

- Les particuliers résidant sur le territoire de l'une des 15 communes de la CCPV,
- Les professionnels exerçant leur activité à une adresse située sur le territoire des 15 communes dans les limites acceptées en déchetterie,
- Les institutions publiques non communales, personnes morales de droit public qui ne relèvent pas du statut de commune, d'établissement public communal rattaché à 1 des 15 communes,
- Les associations déclarées en préfecture, dont le périmètre d'activité associatif est situé sur le territoire,

### 5.2.3 CONDITIONS D'APPORT

Chaque usager après inscription auprès de la collectivité aura droit à une carte d'accès aux déchetteries du territoire. Le règlement intérieur précise les conditions d'apport :

- Pour les particuliers : 2m<sup>3</sup> ou 250 kg / apport / jour, sur l'ensemble des déchetteries, avec un maximum de 4m<sup>3</sup> ou 500 kg/semaine et 700 kg/an,
- Pour les professionnels : 1 tonne ou 5m<sup>3</sup> / apport / jour, sur l'ensemble des déchetteries, avec un maximum de 3 tonnes ou 15m<sup>3</sup> / semaine.

Au-delà de ces valeurs, le dépôt est tarifé quel que soit l'usager :

Catégories d'usagers / Types de déchets	Cartons	Encombrants	Bois	Métaux	Déchets Verts	Gravats	Déchets en mélanges ou mixtes	Huiles alimentaires	Huiles de vidange
Particuliers Territoire CCPV (dépôt payant à partir de 700kg annuel tous matériaux confondus)	<i>Limitation des apports 250 kg / jour ou 2m<sup>3</sup> et 500 kg ou 4 m<sup>3</sup> / semaine à partir de 700 kg et plus / an tous matériaux confondus</i>								<b>dépôt payant</b>
	Gratuité (pas de seuil)	Au-delà 0,20 €/kg	Au-delà 0,10 €/kg	Gratuité (pas de seuil)	Au-delà 0,08 €/kg	Au-delà 0,025 €/kg	Au-delà 0,20/kg	Gratuité (pas de seuil)	Gratuité (pas de seuil)
Entreprises territoire CCPV	Gratuité (pas de seuil)	0,20 €/kg dès le 1er kg	0,10 €/kg dès le 1er kg	Gratuité (pas de seuil)	0,08 €/kg dès le 1er kg	0,025 €/kg dès le 1er kg	0,20 €/kg dès le 1er kg	Non acceptés	Non acceptés
Etablissements Publics hors Communes	Gratuité (pas de seuil)	0,20 €/kg dès le 1er kg	0,10 €/kg dès le 1er kg	Gratuité (pas de seuil)	0,08 €/kg dès le 1er kg	0,025 €/kg dès le 1er kg	0,20 €/kg dès le 1er kg	Gratuité (pas de seuil)	Gratuité (pas de seuil)
Entreprises hors territoire CCPV	Gratuité (pas de seuil)	0,25 €/kg dès le 1er kg	0,15 €/kg dès le 1er kg	Gratuité (pas de seuil)	0,13 €/kg dès le 1er kg	0,035 €/kg dès le 1er kg	0,25 €/kg dès le 1er kg	Gratuité (pas de seuil)	Gratuité (pas de seuil)

Catégories d'usagers / Types de déchets	DEEE ***	DDS ****	DEA *****	Pneumatiques	Lampes - Néons	Piles et Accumulateurs	Radiographies	Textiles
Particuliers Territoire CCPV (dépôt payant à partir de 700kg annuel tous matériaux confondus)	<i>Limitation des apports 250 kg / jour ou 2m3 et 500 kg ou 4 m3 / semaine</i>							
	Gratuité (pas de seuil)			limité à 4 unités / carte d'accès / an	Gratuité (pas de seuil)			
Entreprises territoire CCPV	Gratuité (limité à 100kg / an au-delà refusé)	Non acceptés	Gratuité (limité à 100kg / an au-delà refusé)	Non acceptés	Gratuité (pas de seuil)			
Etablissements Publics hors Communes	Gratuité (pas de seuil)	Non acceptés	Gratuité (pas de seuil)	Non acceptés	Gratuité (pas de seuil)			
Entreprises hors territoire CCPV	Gratuité (limité à 100kg / an au-delà refusé)	Non acceptés	Gratuité (limité à 100kg / an au-delà refusé)	Non acceptés	Gratuité (pas de seuil)			

### 5.2.4 MODE DE FONCTIONNEMENT

Les usagés se présentent en déchetterie avec une carte. Elle permet une reconnaissance et l'ouverture des barrières d'accès.

Ensuite les usagers passent sur les ponts bascules pour quantifier leurs apports. Actuellement, seules les déchetteries de St Julien et de Rians sont équipées de système de pesée. La logique veut qu'à terme, toutes les déchetteries en seront pourvues.

Ensuite les usagers ont à disposition le quai haut pour déposer l'ensemble de leurs déchets : soit en benne, soit en petit collecteur. La disposition permet de circuler et d'avoir un sens de giration.

La plateforme basse est dédiée à l'exploitation pour les camions qui évacuent les bennes.

Cette future déchetterie permettra de peser les usagers (particuliers comme professionnels) et les prestataires en PL.

### 5.2.5 MODE D'EXPLOITATION

Le haut de quai est géré en régie au sein de la collectivité.

La gestion du bas de quai est répartie entre plusieurs prestataires selon le type de flux, via des marchés publics.

### 5.2.6 ENGIN

La collectivité est équipée d'un camion avec un rouleau compacteur sur berce. Ce véhicule tourne sur l'ensemble des déchetteries plusieurs fois par jour, afin d'optimiser le poids des bennes à évacuer et donc à réduire le cout de transport.



Ponctuellement lors des pics mensuels d'apport de végétaux, il pourra être envisagé de sous-traiter une prestation de broyage du site, au niveau de la dalle béton.

### 5.3 DESTINATION DES DECHETS

Les exutoires sont les suivants :

DECHETS	PRESTATAIRES	DESTINATAIRE FINAL		lieu
Huile de vidange	SERAHU	SERAHU		LE LUC EN PROVENCE
Batterie	ECOBAT STCM	SOFOVAR		FREJUS
Huile de friture	VEGETOIL	VEGETOIL		ISLE SUR LA SORGUES
DM S	SPUR	SPUR		ROGNAC
	EcoDDS	SOFOVAR		FREJUS
D3E	ECOSYSTEM	Froid (SUEZ)	DERICHEBOURG	MARIGNANE
		Hors froid (SUEZ)	EPUR	GIGNAC
		Ecrans (SUEZ)	SIBUET	LE CHEYLAS
Gravats	CMA	CMA		SAINTE MAXIMIN
Métaux	LA BILLONNE	LA BILLONNE		MARIGNANE
Pneus	ALIAPUR	TFM COLLECTE SUD		BRIGNOLES
Bois traité	04 RECYCLAGE	04 RECYCLAGE		SAINTE JULIEN LE MONTAGNIER
Encombrants	ALPES ASSAINISSEMENT	ALPES ASSAINISSEMENT		MANOSQUE
Carton	ALPES ASSAINISSEMENT	ALPES ASSAINISSEMENT		MANOSQUE
Verre-JM R-Emballage	ALPES ASSAINISSEMENT	ALPES ASSAINISSEMENT		MANOSQUE
DEA	ECO MAISON	PAPREC/ SUEZ		LA SEYNE/ ISTRES
Déchets verts	04 RECYCLAGE	04 RECYCLAGE		SAINTE JULIEN LE MONTAGNIER
Piles	COREPILE	SOFOVAR		FREJUS
Cartouches encre	LVL	LVL		LA CHEVROLIERE
Capsules nespresso	PAS DE COLLECTE			
Lampes usagées (ampoules, néons, ..)	ECOSYSTEM	SIBUET		LE CHEYLAS
Textiles	PROVENCE TLC	PROVENCE TLC		VITROLLES
Radiographie	RECYCL M	RECYCL M		MARSEILLE
Déchets de battues	REFUS			
Bouteilles de gaz	REFUS			
Bouchon en liège	PAS DE FILIERE			
DASRI	REFUS			
Extincteurs usagés	REFUS			

## 5.4 FREQUENTATION ET TONNAGE PROJETES

Afin de quantifier les tonnages envisagés, il a été analysé les données de la collectivité :

Flux	2022	2021	2020	2019
Cartons	247,68	251,17	262,28	300,83
Encombrants	1337,45	1 978,22	2 397,34	3 083,22
Bois	745,57	798,29	241,14	374,87
Déchets Verts	1891,25	2 237,36	2 073,20	2 742,93
DMS	98,51	91,86	83,78	96,09
Métal	456,74	520,4	472,34	646,14
Gravats	2833,10	3 200,00	3 139,24	3 363,74
Mobilier	820,00	608	779,61	733,9
DEEE	296,82	364,8	146,99	150
Piles et batteries	5,43	9,63	14,17	10,11
<b>Total tous flux</b>	<b>8 732,55</b>	<b>10 059,73</b>	<b>9 610,09</b>	<b>11 501,83</b>

En prenant pour hypothèses :

- Considération du tonnage annuel le plus défavorable : 11 501.83 tonnes en 2019,
- 4 déchetteries à terme,
- Un coefficient de sécurité de 20%

On obtiendra un tonnage moyen annuel sur la future déchetterie de Tavernes de **3 451**.

(>>  $11\ 501.83 / 4 \times 1.2$ ).

En prenant les pourcentages moyens par flux sur les 4 années, on obtiendrait cette répartition :

Flux	% moyen	Tonnage
Cartons	2,67%	92,12
Encombrants	21,68%	748,29
Bois	5,56%	191,89
Déchets Verts	22,33%	770,60
DMS	0,94%	32,34
Métal	5,23%	180,63
Gravats	31,54%	1088,48
Mobilier	7,48%	258,20
DEEE	2,46%	85,06
Piles et batteries	0,10%	3,39
<b>Total tous flux</b>		<b>3451</b>



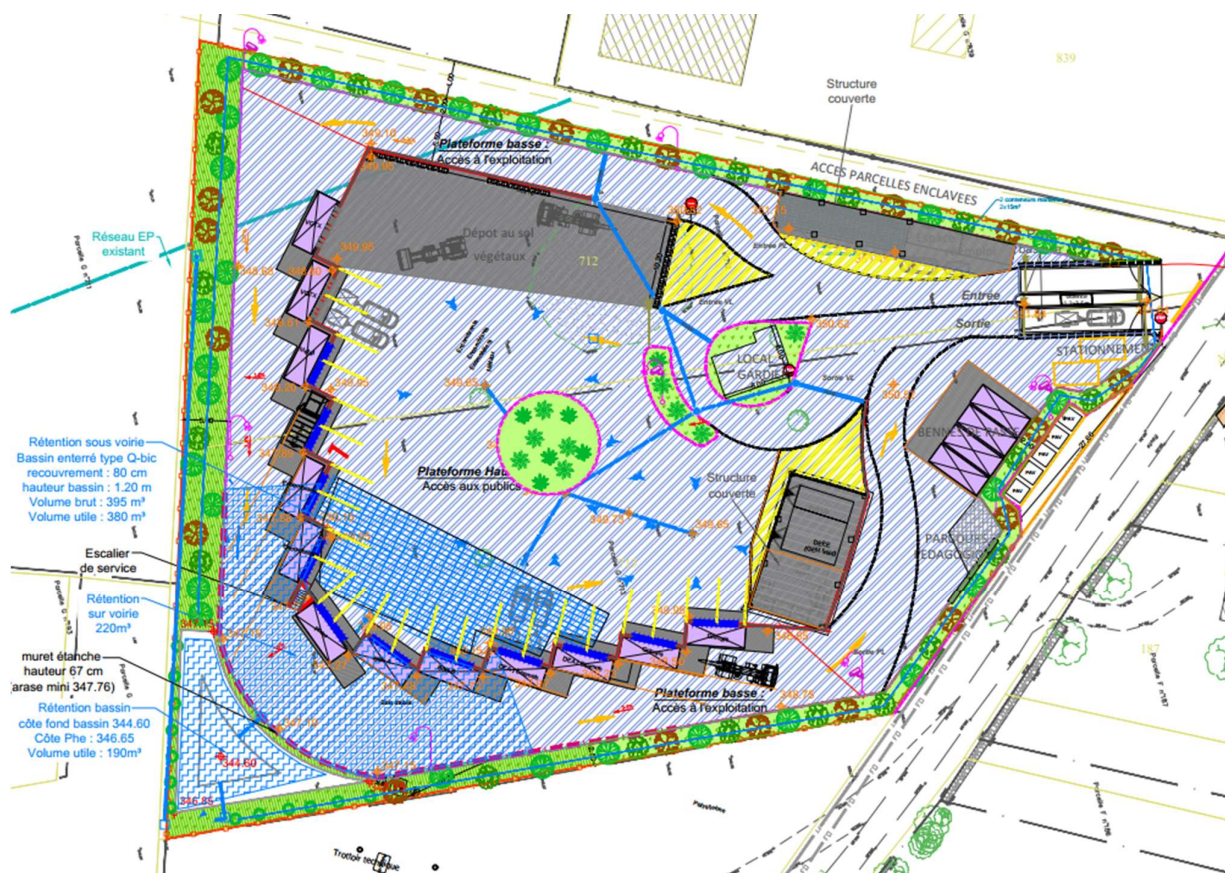
## 6 PROJET D'AMENAGEMENT

### 6.1 LE PROGRAMME

Les travaux envisagés dans le cadre du projet sont :

- Travaux de terrassement et confortement du sol par traitement au liant,
- Réalisation d'un mur de soutènement en béton, coulé en place, afin de séquencer l'espace pour implanter 12 quais,
- Equiper les quais avec les dispositifs antichute (garde-corps, portails coulissants, banque de déchargement),
- Remblaiement de la plateforme,
- Réalisation de dallage béton (dépôt de végétaux au sol, supports des charpentes, emplacement des bennes de passe, haut et bas de quai),
- Mise en place d'un contrôle d'accès avec une pesée,
- Création d'un local gardien,
- Pose de auvents en charpente métallique pour mettre à l'abri les petits collecteurs et une partie de l'espace réemploi (matériauauthèque),
- Création des réseaux pour avoir toutes les viabilités sur site,
- Réalisation d'une voirie lourde sur l'ensemble du site,
- Gestion des eaux pluviales,
- Pose des équipements de quai,
- Signalisation horizontale et verticale,
- Clôture du site,
- Habillage végétal.

### 6.2 PLAN D'AMENAGEMENT



En synthèse, les emprises au sol se répartissent de la manière suivante :

		Site projeté (m <sup>2</sup> )
<b>Surface des 2 parcelles</b>		<b>7680</b>
<b>Surface de l'accès aux parcelles enclavées</b>		<b>480</b>
<b>Surface PAV extérieurs et voirie extérieure devant le site</b>		<b>308</b>
<b>Surface utile à la déchetterie</b>		<b>6892</b>
<i>Dont</i>	<i>Dallage béton</i>	1320
	<i>Voirie en enrobé</i>	4237
	<i>Local gardien</i>	45
	<i>Bassin de rétention aérien</i>	190
	<i>Espaces verts</i>	1100

Figure 7 : Tableau récapitulatif des emprises au sol

On obtient une surface active de 6000m<sup>2</sup> environ.

	Surface (m <sup>2</sup> )	coeff ruissellement	Surface active (m <sup>2</sup> )
Surface imperméabilisée	5792	1	5792
Espaces verts	1100	0,19	209
<b>Total</b>		<b>0,87</b>	<b>6001</b>

### 6.3 LES TERRASSEMENTS

La nature du sol actuelle n'étant pas favorable.

Il s'agit de décaper le sol en place et de déblayer l'emprise des travaux.

Pour éviter l'apport de matériaux nobles et réduire l'évacuation massive de déblais, il sera réalisé un traitement de sol à la chaux (1%) et avec l'utilisation de liant ROLAC645 (5%).

Ainsi la terre végétale décapée sera utilisée pour les espaces verts. Les déblais seront traités et utilisés en remblais.

### 6.4 LE GENIE CIVIL

#### 6.4.1 LE DALLAGE

Il s'agit d'un dallage routier en béton :

- 450m<sup>2</sup> pour le dépôt au sol des végétaux,
- 120m<sup>2</sup> pour le support de l'espace réemploi,
- 120m<sup>2</sup> pour stationner 4 bennes de passe,
- 150m<sup>2</sup> pour le support de l'auvent en charpente métallique,
- 490m<sup>2</sup>, réparti entre les dalles en bas de quai (13x30m<sup>2</sup>) et le bandeau de 1.25m de large en haut de quai, au droit de la zone de dépotage (1.25x6.7x12).

La liaison entre le béton et l'enrobé se fera par l'intermédiaire d'un fer plat. Ce point permet de renforcer et pérenniser le bord du dallage lors des travaux comme en exploitation.

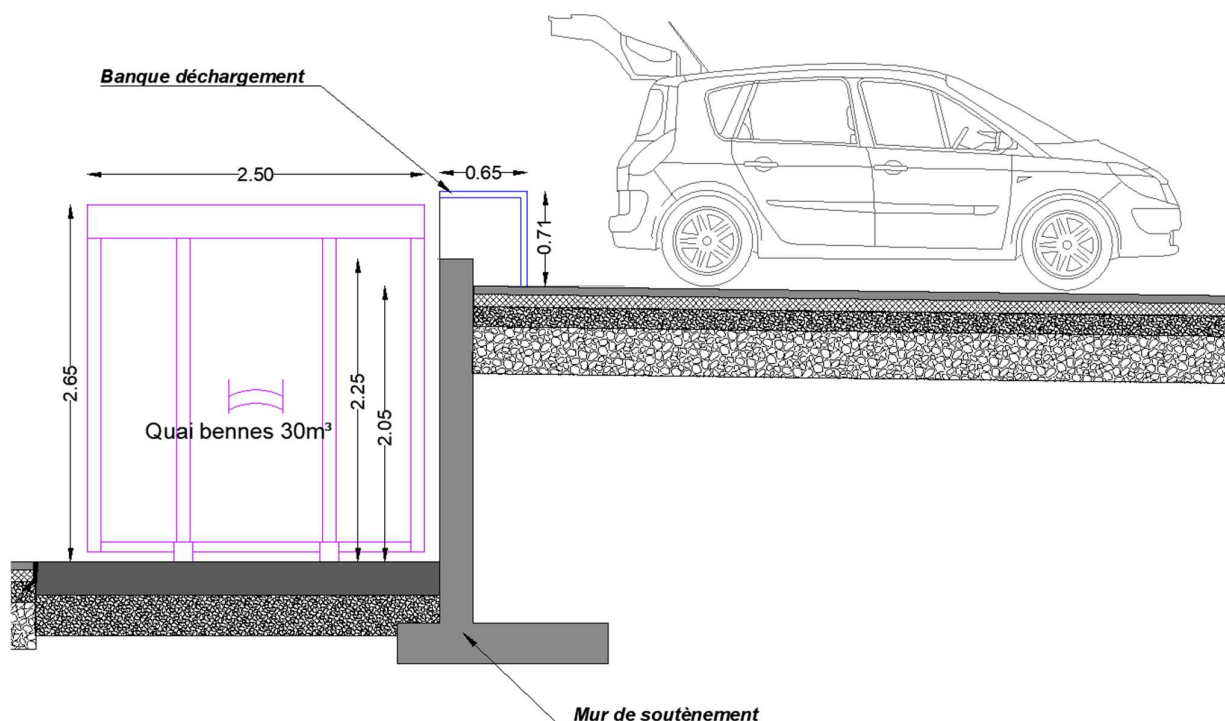


## 6.4.2 LES MURS DE SOUTÈNEMENT

Ce mur sera coulé en place avec des banches. Il aura une longueur de 200ml environ. Afin de compenser la déclivité du site, il commencera en sifflet (au point haut) pour finir avec une hauteur max de 2.88m au point bas du projet. Cela correspond à dire que l'arase sera toujours calée à la même altimétrie de 350.15m NGF.

Dans le détail du mur, il y aura une partie de soutènement et un butte roue de 20cm en haut du mur. Par exemple au point bas du site, la hauteur utile entre le quai haut et quai bas sera de 2.68m + 0.20m de butte roue.

Par mimétisme, pour une différence altimétrique de 2.05m entre les quais haut et bas, le mur vu fera 2.25m. Cf la coupe ci-dessous.

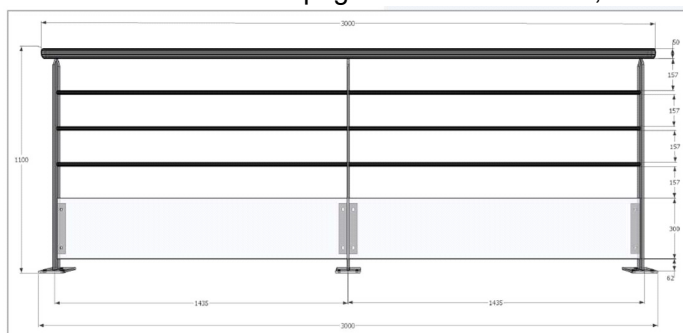


## 6.4.3 LES EQUIPEMENTS DES MURS DE QUAÏ

### 6.4.3.1 DISPOSITIFS ANTICHUTES

On distinguera :

- Les gardes corps métalliques positionnés :
  - o Sur les largeurs des bennes,
  - o Le long du reste des murs de soutènement,
  - o Dans l'accompagnement de l'escalier,



- Les banques de déchargement en plastique recyclé, pour l'ensemble des flux (sauf gravats et végétaux)



- Un dispositif spécifique pour le dépotage des gravats (2 unités),  
Il s'agit d'un portail coulissant métallique autoportant, qui facilitera le bennage des professionnels (sous la surveillance d'un agent de quai).



- Un dispositif spécifique pour le dépôt des végétaux (2 unités),  
Il sera mis en place des banquettes en métal, avec un système de bavettes basculantes afin de sécuriser les usagers et d'éviter que des végétaux ne tombent entre le quai et la benne.



#### 6.4.3.2 DISPOSITIF DE PROTECTION DES MURS

Il y aura :

- Des cornières métalliques sur les angles saillants



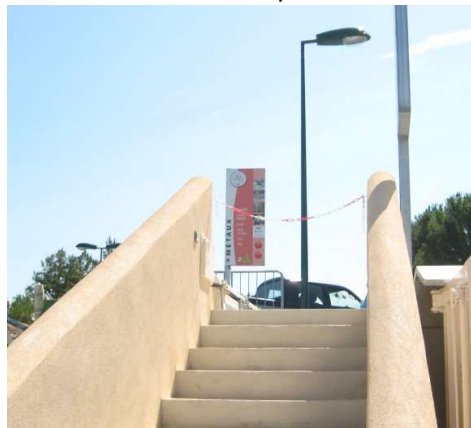
- Des butées en plastique en guise butoir



- Des lisses métalliques qui protègent le mur de quai



- Un escalier de service, afin de permettre l'accès entre le quai haut et l'aire basse,



## 6.5 REALISATION D'UNE VOIRIE LOURDE

Le site sera conçu avec une voirie lourde. Elle se composera :

- d'une desserte de la plateforme haute, donnant accès aux bennes et aux collecteurs pour les usagers, ainsi que les prestataires évacuant les petits flux, →  
En cas de refus d'accès, le véhicule fera demi tour en longeant le local gardien sans accéder à la plateforme haute.
- d'une voirie en partie basse dédiée à l'exploitation où des camions ampliroll viendront collecter les bennes. →



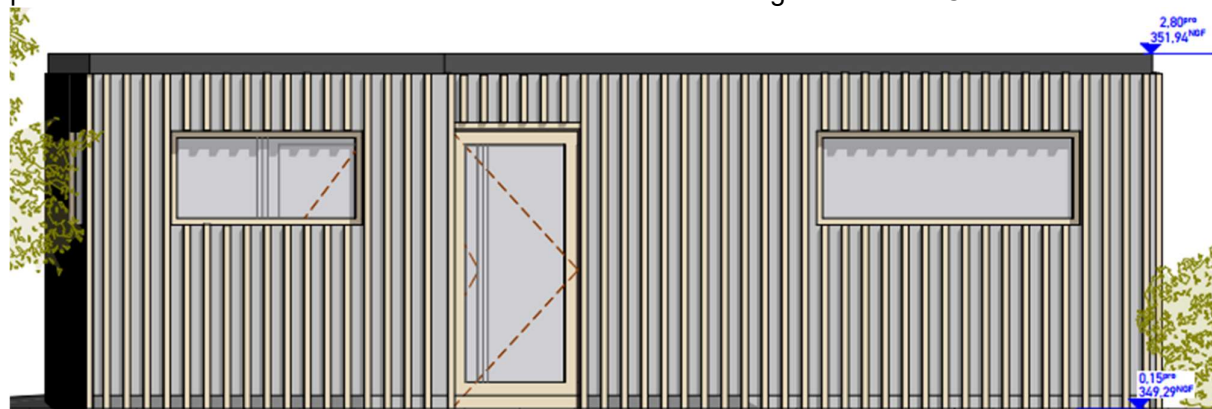
## 6.6 MISE EN PLACE D'UN CONTROLE D'ACCES AVEC UNE PESEE

Il y aura un système de pesée composé de 2 ponts bascules de 50t (14x3m) en entrée et sortie du site. Ils seront encadrés par des barrières. Le badgeage permettra aux usagers d'entrer sur le site.



## 6.7 CREATION D'UN LOCAL GARDIEN

Il sera composé de 3 conteneurs maritimes aménagés, pour une surface de 44,2m<sup>2</sup>. Il comportera un bureau, des sanitaires, un espace de rangements et la centralisation des réseaux. Son aménagement permettra aux agents de quai d'avoir une bonne visualisation de l'entrée et de la plateforme haute. Il sera conforme au code du travail et à la réglementation ICPE.



## 6.8 POSE D'UN AUVENT EN CHARPENTE METALLIQUE

Afin de mettre à l'abri des intempéries l'ensemble des petits collecteurs, l'armoire DDS, les 2 conteneurs de stockage des DEEE, le conteneur de stockage des pneus, il y aura un auvent en charpente métallique avec un toiture en bac acier de 170m<sup>2</sup>, pentée en toit.



Une partie sera grillagée (toute hauteur avec un portillon) afin de réduire les incivilités vis-à-vis des DEEE.

## 6.9 ESPACE REEMPLOI

Il se compose de 2 entités :

- 2 conteneurs maritimes isolés pour les objets en bon état (bibelots, meubles et autres...), soit 30m<sup>2</sup> de stockage,
- 1 auvent / préau pour une matériauthèque, de 55 m<sup>2</sup>,



## 6.10 LES RESEAUX

### 6.10.1 AEP

Le réseau communal se trouve à 35m de l'entrée du site.

Deux canalisations en Ø100mm seront tirées. Il y aura donc 2 compteurs pour la déchetterie.

Les 2 poteaux incendie, les plus proches, ne sont pas conformes par manque de débit et sous dimensionnement du réseau.

#### 6.10.1.1 ALIMENTATION EN EAU

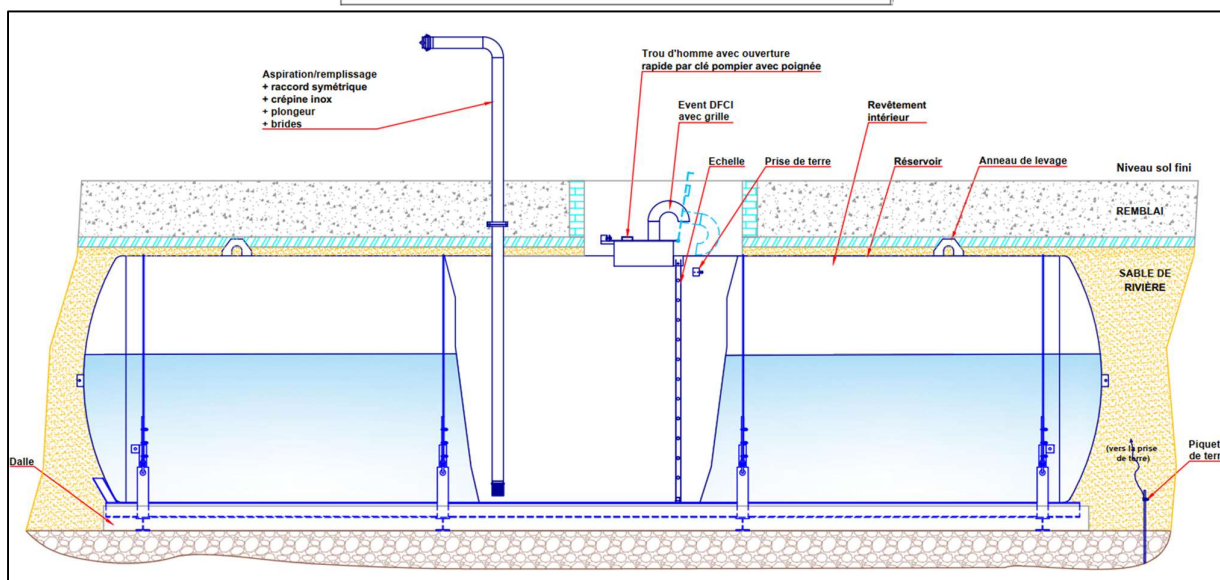
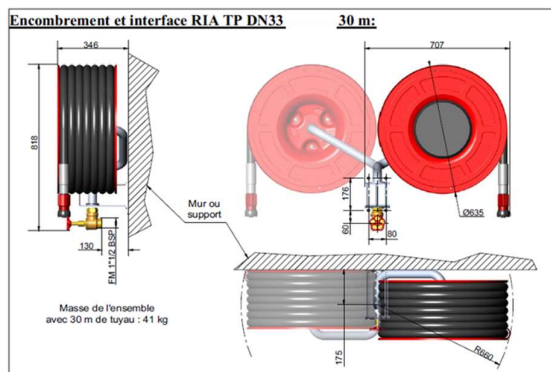
La première canalisation Ø100 sera pour alimenter le local gardien, le rince œil, le lave main pour les usagers, les bouches de lavage en haut de quai et l'arrosage en goutte à goutte des végétaux.





**6.10.1.2 DEFENSE INCENDIE**

La seconde canalisation Ø100 alimentera les 3 RIA et la cuve enterrée nécessaire de 120m<sup>3</sup>.  
 En complément, il y aura des extincteurs disposés aux endroits stratégiques sur le site.  
 La cuve sera équipée de colonne d'aspiration en saillie sur une dalle béton, avec des tripodes de protection. Il y aura une plateforme adjacente de 32m<sup>2</sup>, dédiée au stationnement d'un véhicule de secours. Une signalisation accompagnera afin d'être conforme à la réglementation et aux prescriptions du SDIS 83.



**6.10.2 EAUX USEES**

Le réseau communal étant en amont, il sera mis en place un petit poste de relevage individuel sur la déchetterie pour évacuer les effluents domestiques.

**6.10.3 PLUVIAL**

En conformité avec les recommandations de la doctrine Misen 83, le PLU de la commune et le code de l'environnement, il est prévu :

- **De compenser l'imperméabilisation induite par le projet :**

- o Avec les ratios donnés dans la doctrine, soit 100 l de rétention par m<sup>2</sup> imperméabilisé, on est sur un volume de 600m<sup>3</sup> à stocker.  
6000m<sup>2</sup> x 100 l = 600m<sup>3</sup>
- o Le débit de fuite du bassin correspondra à Q2ans à l'état naturel (avant aménagement, les 2 parcelles font 7680m<sup>2</sup>). Sachant Q2ans = 0.6 Q10ans.  
>> Avec la formule de Caquot, on obtient le Q10 = 100 l/s, à l'état naturel :

METHODE Q=1/6*C*I*S			
S	0,768	ha	TL= 5,043 mn
P	0,0385	m/m	
C	0,3		Tc= 6,304 mn
a	6,1		
b	-0,44		I= 2,713 mm/mn
Q=	0,10	m3/s	

Le Q2ans à l'état naturel correspond donc à 60% de 100 l/s, soit Qf 60l/s

- o Du fait de la déclivité du terrain, la rétention sera faite sur 3 niveaux :
  - Rétention 1 : bassin étanche enterré dans l'épaisseur de la plateforme haute de 380m<sup>3</sup>
  - Rétention 2 : étanche sur voirie basse, grâce au dévers du profil en travers et de la création d'un muret étanche de 70cm, de 220m<sup>3</sup>,
  - Rétention 3 : bassin aérien, non étanche de 190m<sup>3</sup>, permettant l'infiltration du fait d'un sol avec une perméabilité de 10<sup>-5</sup>.

Le point de rejet étant une canalisation pluviale existante, plus au Nord et plus haute altimétriquement, il est prévu de positionner un poste de relevage des eaux de pluie avec 2 pompes.

Le fonctionnement du PR et de ce 3eme bassin est le suivant :

- Petite précipitation : infiltration des eaux via le fond du bassin,
- Précipitation moyenne : déclenchement du relevage avec une pompe (fonctionnement en alternat des 2 pompes),
- Forte précipitation : déclenchement du relevage avec les 2 pompes en simultané.

- o Il sera mis en place un séparateur à hydrocarbures, pour traiter les eaux avant rejet dans le milieu naturel.

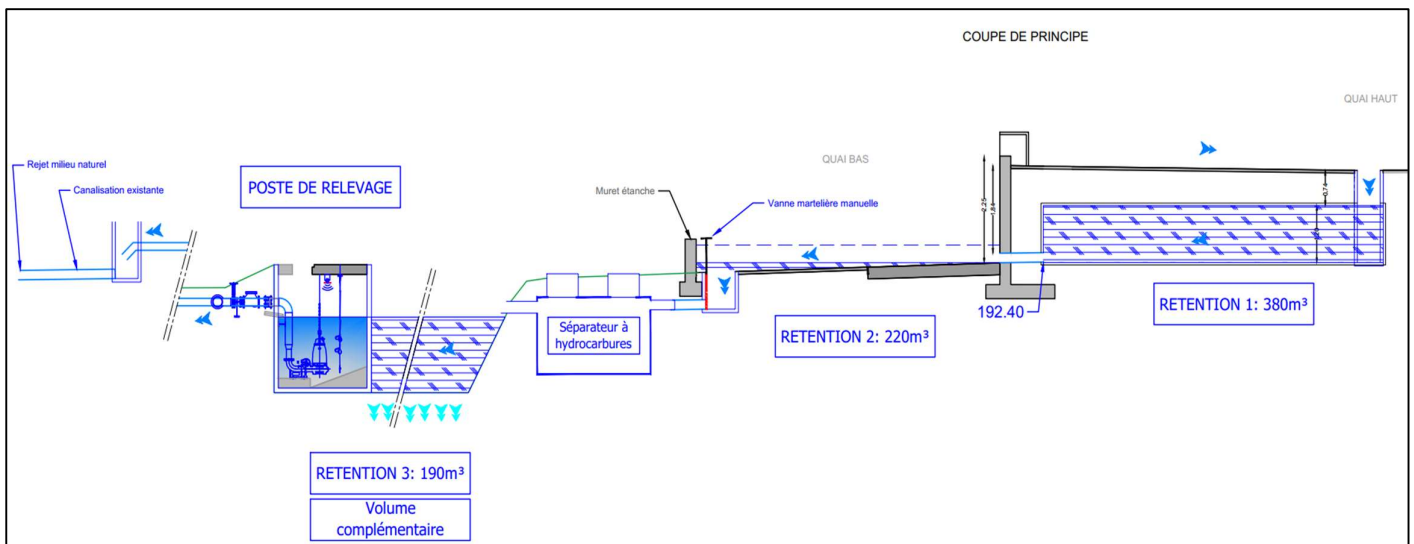
Le dimensionnement est le suivant pour un séparateur à hydrocarbures avec by pass intégré : >> Le débit de traitement est égal à 0.2 fois le débit décennal du projet (surface de la déchetterie de 7200m<sup>2</sup>), >> Qt=0.2 Q10

>> Avec la formule de Caquot, on obtient le Q10 projet = 360 l/s :

METHODE Q=1/6*C*I*S			
S	0,72	ha	TL= 3,056 mn
P	0,0385	m/m	
C	0,875		Tc= 3,82 mn
a	6,1		
b	-0,44		I= 3,383 mm/mn
Q=	0,355	m3/s	

>> Qt = 355 l/s x 0.2 = 71 l/s

La capacité de traitement des séparateurs à hydrocarbures devra être de 70 l/s.



D'une manière synthétique, les eaux pluviales sont :

- collectées grâce aux pentes de la voirie,
- stockées dans 2 volumes étanches,
- passent dans un séparateur à hydrocarbures
- peuvent être bloquées grâce à une vanne martelière, avant passage dans le bassin aérien,
- arrivent dans le bassin aérien :
  - o s'infiltrent une partie,
  - o le poste de relevage les envoie vers la canalisation existante
- finissent dans le milieu naturel via un fossé existant



Exemple de martelière de sectionnement du réseau

- **De permettre de stocker les éventuelles eaux d'extinction d'incendie**

Suite à l'application du guide de dimensionnement des rétentions d'eau d'extinction d'incendie D9A, le besoin de rétention est de 180.3m<sup>3</sup>

Besoins pour la lutte extérieure	-->	-->	Résultats guide pratique D9 (besoins x 2h au minimum)	120	
			+	+	
Moyens de lutte intérieure contre l'incendie	-->	Sprinkleurs	Volume réserve intégrale de la source principale ou : besoins x durée théorique maximale de fonctionnement	0	
	-->	Rideau d'eau	Besoins x 90 min	0	
	-->	RIA	à négliger	0	
	-->	Mousse HF et MF	Débit de solution moussante x temps de nettoyage (en général 15-25 min)	0	
	-->	Brouillard d'eau et autres systèmes	Débit x temps de fonctionnement requis	0	
	-->	Colonne humide	Débit x temps de fonctionnement requis	0	
			+	+	
Volumes d'eau liés aux intempéries	-->	-->	10 l/m <sup>2</sup> de surface de drainage	60	= 10 l/6000m <sup>2</sup> imperméabilisés
			+	+	
Présence stock de liquides	-->	-->	20% du volume contenu dans le local contenant le plus grand volume	0,3	= 1,5m <sup>3</sup> d'huile usagée x 20%
			=	=	
<b>VOLUME TOTAL DE LIQUIDE à mettre en rétention</b>				<b>180,3</b>	<b>m<sup>3</sup></b>

Sachant le système de rétention des eaux pluviales projeté aura un volume total sera de 600m<sup>3</sup> (380m<sup>3</sup> + 220m<sup>3</sup>). Ainsi ces équipements pourront contenir les 180.3m<sup>3</sup> calculés de liquide à mettre en rétention (eaux d'extinction d'incendie + pluie).

Les agents sont formés pour appliquer la procédure de sécurisation du site en cas d'incendie. Cela inclus la fermeture de la vanne d'isolement pour piéger et retenir les eaux dans les bassins.

## 6.10.4 ELECTRICITE

Il y aura un raccordement au réseau afin de pouvoir alimenter l'éclairage, le local gardien, le compacteur à carton, la ventilation forcée de l'armoire DDS, les barrières d'accès, les prises électriques extérieures.

Un compteur sera posé en entrée du site.

### 6.10.4.1 ECLAIRAGE

Pour l'éclairage, il est prévu 7 candélabres sur la voirie, des projecteurs sur le local gardien et les auvents.

### 6.10.4.2 VIDEOSURVEILLANCE

En parallèle du réseau BT, il est prévu de mettre des fourreaux en attente afin que la collectivité puisse ultérieurement mettre un réseau de vidéosurveillance.

## 6.10.5 TELECOM

Il y aura un raccordement au réseau afin de pouvoir alimenter le local gardien. Cela permettra de joindre le site et de pouvoir avoir un accès internet (transmission des données de pesée et de badgeage des usagers).

## 6.11 EQUIPEMENTS

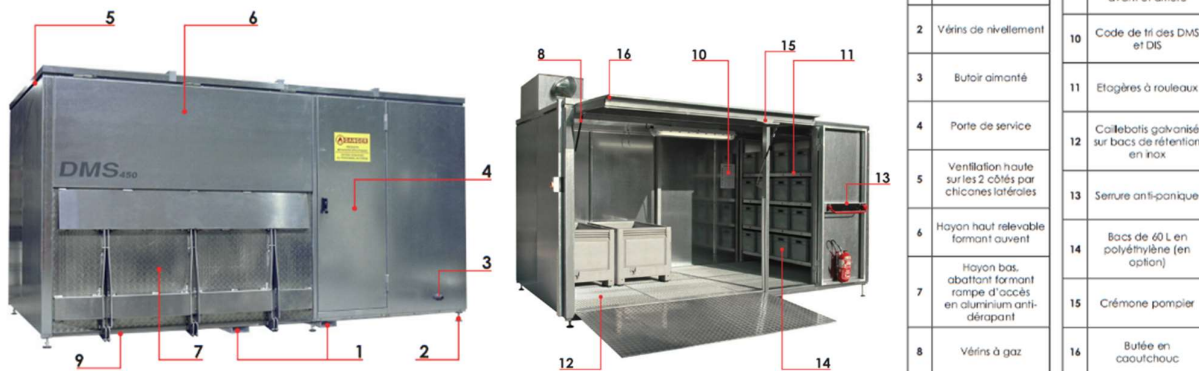
### 6.11.1 GUERITE D'ENTREE

Il y aura à une guérite à l'entrée du site, disposée entre les 2 ponts à bascule. Elle sera traversante et mesurera 3m x 1m50. Elle aura 1 auvent de 80 cm de chaque coté.



### 6.11.2 ARMOIRE DDS

Afin de pouvoir collecter et stocker en sécurité les différents produits dangereux (peintures, solvants, phytosanitaires, ...), il sera mis en place une armoire DDS préfabriquée avec une ventilation forcée, un système de rétention, ATEX, étagères, signalétique adéquate... Elle sera conforme aux prescriptions de l'arrêté type 2710-1. Son volume utile sera de 30m<sup>3</sup>



Elle sera posée sur une dalle béton. Elle sera raccordée au réseau BT pour la ventilation forcée et l'éclairage.

### 6.11.3 COMPACTEUR A CARTON

Il s'agit de mettre en place un compacteur à poste fixe, à carton en bas de quai avec un caisson de 30m<sup>3</sup>. Il sera équipé d'une rehausse (trémie) afin que les usagers puissent jeter les cartons à partir du quai haut, sans risquer de les jeter par terre.

Les caractéristiques principales sont :

- Longueur (caisson et compacteur) : 10.5m,
- Hauteur (du sol à la rehausse comprise) : 3.12m
- Largeur max : 3m

- Puissance moteur 7.5kW
- Force compression : 300kN

Il faudra prévoir l'alimentation électrique, le pupitre de commande en haut de quai, le chemin de roulement en métal fixé sur la dalle béton...

C'est un équipement similaire à ceux déjà mis en place sur les autres déchetteries de la collectivité.



#### 6.11.4 COLLECTEURS

##### 6.11.4.1 RECEPTACLES HUILES

Il y aura 2 réceptacles à huiles, sur rétention, double peau, avec jauge de niveau et à l'abri des intempéries.

- **1 pour les huiles minérales,**
  - Collecteur pour la collecte de l'huile moteur usagée équipée d'une double cuve
  - Conforme à la norme XP-H-96-118 et suivant l'arrêté du 07/04/1997
  - Capacité de stockage d'huile 1000 litres
  - Capacité de stockage bidons vides 800 litres
  - Double cuves métalliques
  - Guichet de déversement de grande capacité
  - Porte d'accès aux bidons vides avec gouttière de récupération des coulures d'huile
  - Raccord de pompage de type «pompiers» diamètre 60



- **1 pour les huiles végétales usagées**
  - Conforme à la norme XP-H-96-118 et suivant l'arrêté du 07/04/1997
  - Capacité de stockage maxi : 2 fûts de 220 litres (qui seront à fournir).
  - Dimensions (L x l x ht) : 1500 x 900 x ht 1500 mm
  - Bac de rétention
  - Guichet de déversement de grande capacité avec grille de filtration et vannes d'isolement
  - Couvercle de protection anti-pluie
  - Porte d'accès aux fûts avec serrure de sécurité
  - fourniture des 2 fûts 220l



#### 6.11.4.2 BAC BATTERIE Y/C COUVERCLE, SECURISABLE

Il s'agit d'une caisse palox en plastique pour les batteries usagées, aux caractéristiques suivantes :

- Capacité stockage : 600 litres,
- Charge maximale 600kg,
- Dimensions Lxlxh(en mm) : 1500x1200x1000,
- Tare de l'ensemble : 200 kg,
- Couvercle en plastique
- Coffrage métallique extérieur,



#### 6.11.4.3 BAC RECEPTION AMONT DDS

Il s'agit d'un réceptacle en plastique pour que les utilisateurs déposent les déchets dans un bas plastique étanche (évitant ainsi qu'ils rentrent dans l'armoire DDS), aux caractéristiques suivantes :

- Capacité stockage : 10 litres,
- Charge maximale 600kg,
- Dimensions Lxlxh(en mm) : 1500x1200x1000,
- Tare de l'ensemble : 200 kg,



#### 6.11.4.4 BAC A SABLE

Il se caractérise de la manière suivante :

- Capacité stockage : 200 litres,
- Caisse polyéthylène haute densité, avec couvercle
- Dimensions Lxlxh(en mm) : 1050x750x615/175,
- Tare de l'ensemble : 17 kg,
- Coffre à sable en polyéthylène d'une capacité de 300l, résistant aux chocs et aux UV.



#### 6.11.5 CONTENEUR A PNEUS

L'espace de stockage des pneus sera un conteneur maritime fixe. La reprise se fait manuellement.



#### 6.11.6 MUR LEGO

Afin de proposer un caractère évolutif à la dalle béton pour le dépôt au sol des végétaux, il sera mis en place des blocs béton, autoportant de 160x80x80cm pour créer des supports verticaux dans un angle. Cela facilite la reprise des déchets verts au chargeur.





## 6.12 SIGNALISATION HORIZONTALE ET VERTICALE

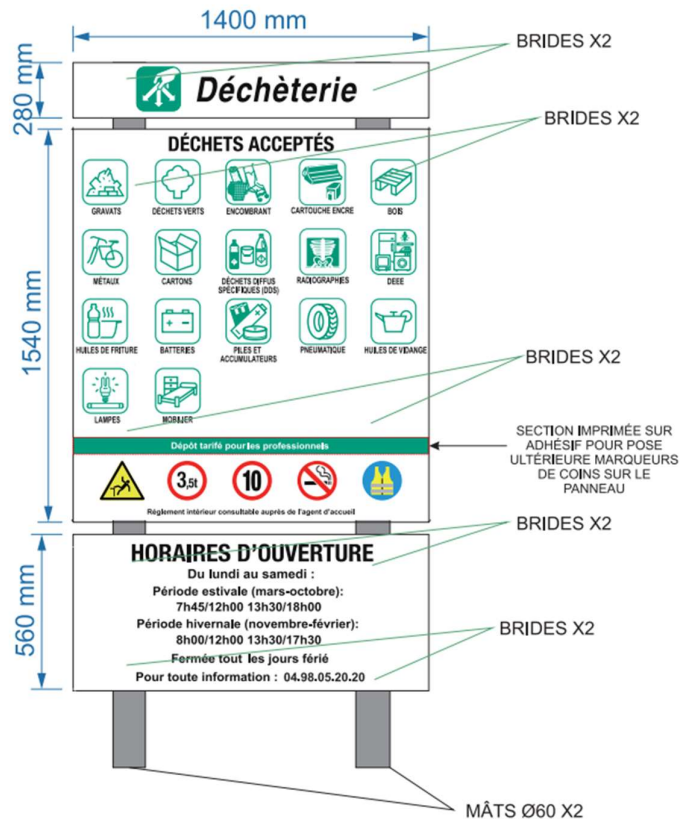
### 6.12.1 PEINTURE AU SOL

Le but est de mieux orienter et sécuriser les pratiques par des flèches, des zébras et des lignes blanches (stop, stationnement au droit des quais...).

### 6.12.2 PANNEAUX

#### 6.12.2.1 PANNEAU D'ENTREE

Un grand panneau en entrée du site permettra aux administrés de connaître les éléments importants de la déchetterie : maître d'ouvrage, les déchets acceptés, les horaires..., en conformité avec la réglementation ICPE.



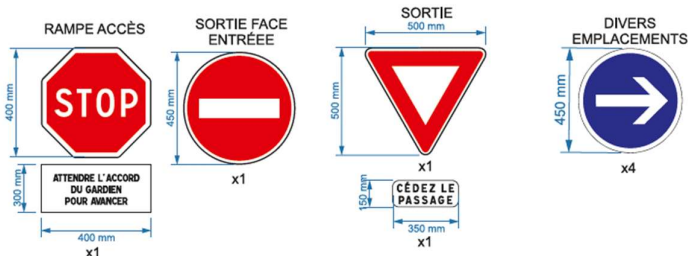
#### 6.12.2.2 PANNEAUX REGLEMENTAIRES : PLAN CIRCULATION ET GESTION DES RISQUES

Il sera aussi positionné en entrée du site un plan de circulation et un plan de gestion des risques.



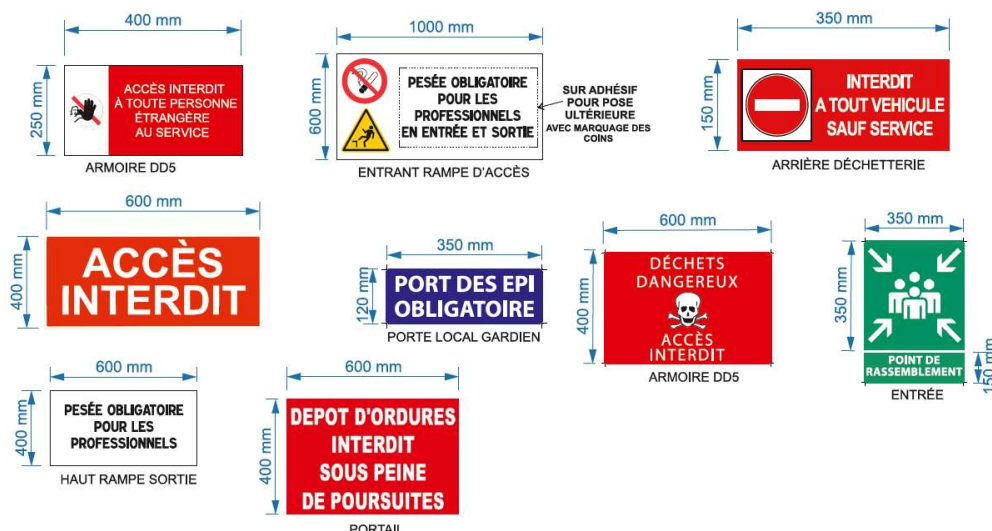
### 6.12.3 PANNEAUX ROUTIERS

Il s'agit de mettre en place sur le site des panneaux routier pour avoir une meilleure lisibilité et faire appliquer le code de la route sur site.



### 6.12.4 PANNEAUX DE SECURITE

Afin d'encadrer les utilisateurs (administrés comme exploitant), il sera fourni et posé les panneaux suivants.



Il y aura aussi des panneaux de la signalisation verticale complémentaires : des petits panneaux avec logo de certains flux de déchets, vert pantone, 50x50cm (batterie, lampes, piles et accu, huile de vidange, radiographies, cartouche encre, huiles frites),

### 6.12.5 VITRINE D’AFFICHAGE EXTERIEURE

Il convient de prévoir une vitrine extérieure à l'entrée (97x100cm) pour afficher les différents documents (règlement intérieur, informations...)



### 6.12.6 KAKEMONO

Pour permettre une bonne lecture des flux collectés, il sera mis en place des panneaux de type Kakemono en haut de quai.

Cette signalisation sera installée en bordure de la zone de dépôt et réalisée par panneaux métalliques sur supports avec les pictogrammes types de l'Ademe.

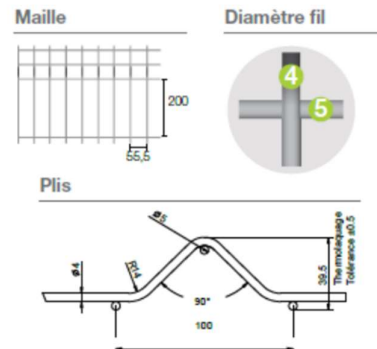
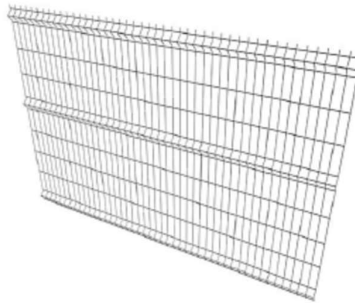


Ils auront chacun un numéro en haut du poteau sur un panneau afin de faciliter la visibilité sur site

### 6.13 FERMETURE DU SITE

#### 6.13.1 CLOTURE

Il est prévu de délimiter le périmètre et sécuriser le site, en mettant en place une clôture en panneaux rigides de 1.93m de haut.



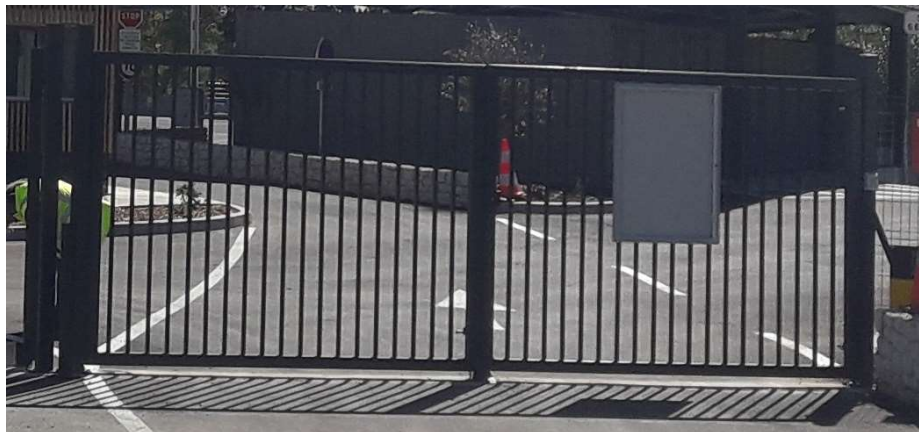
Le pourtour du bassin aérien sera protégé par une clôture souple de maille 5x5cm. Un portillon en donnera l'accès pour l'entretien.



### 6.13.2 PORTAIL

---

L'accès unique (pour tout type d'utilisateur et en entrée comme en sortie) à la future déchetterie se fera par un portail double vantail.



### 6.14 HABILLAGE VEGETAL

---

Dans le cadre de la création de cette déchetterie, il est prévu d'aménager avec des végétaux le pourtour de la déchetterie et à proximité du local gardien. Les essences choisies sont locales.

